

L'Architecture du Droit : Une visite guidée de la hiérarchie des normes en France.

Comprendre la structure qui protège l'État de droit contre l'arbitraire.

« Quand deux règles se contredisent, laquelle “gagne” ? »
Face au risque de chaos normatif, la France a bâti un édifice juridique stable. Cette présentation en est le plan.

Les Plans de l'Édifice : Sources et Principes.

Les Matériaux (Sources du Droit)

Sources écrites : Constitution, traités, lois, règlements (décrets, arrêtés). Le matériau principal de la construction.

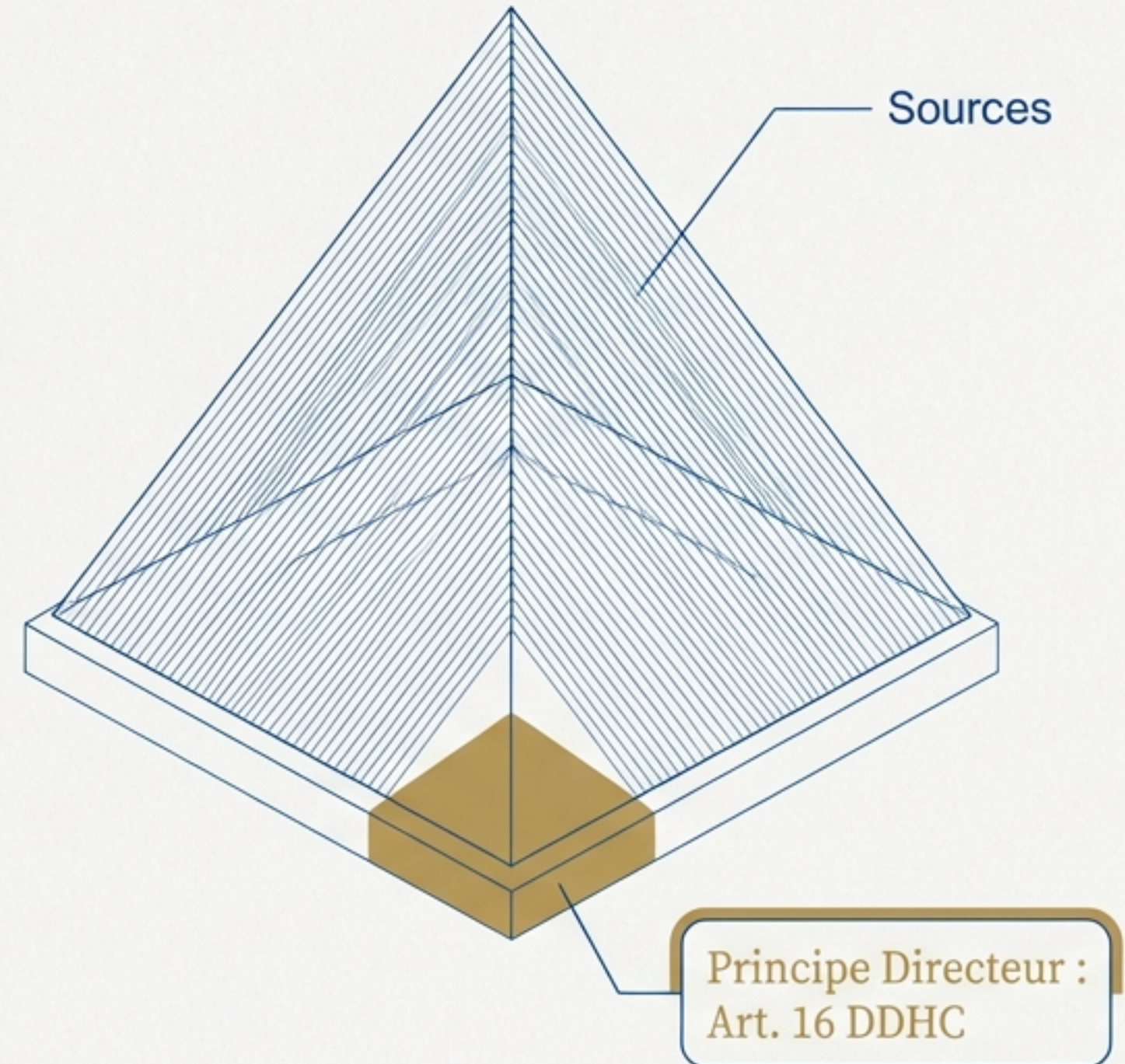
Sources jurisprudentielles : Les décisions des juges (Conseil d'État, Cour de cassation...) qui solidifient et interprètent la structure.

Autres sources : La doctrine (analyse des juristes) et les coutumes (plus rares).

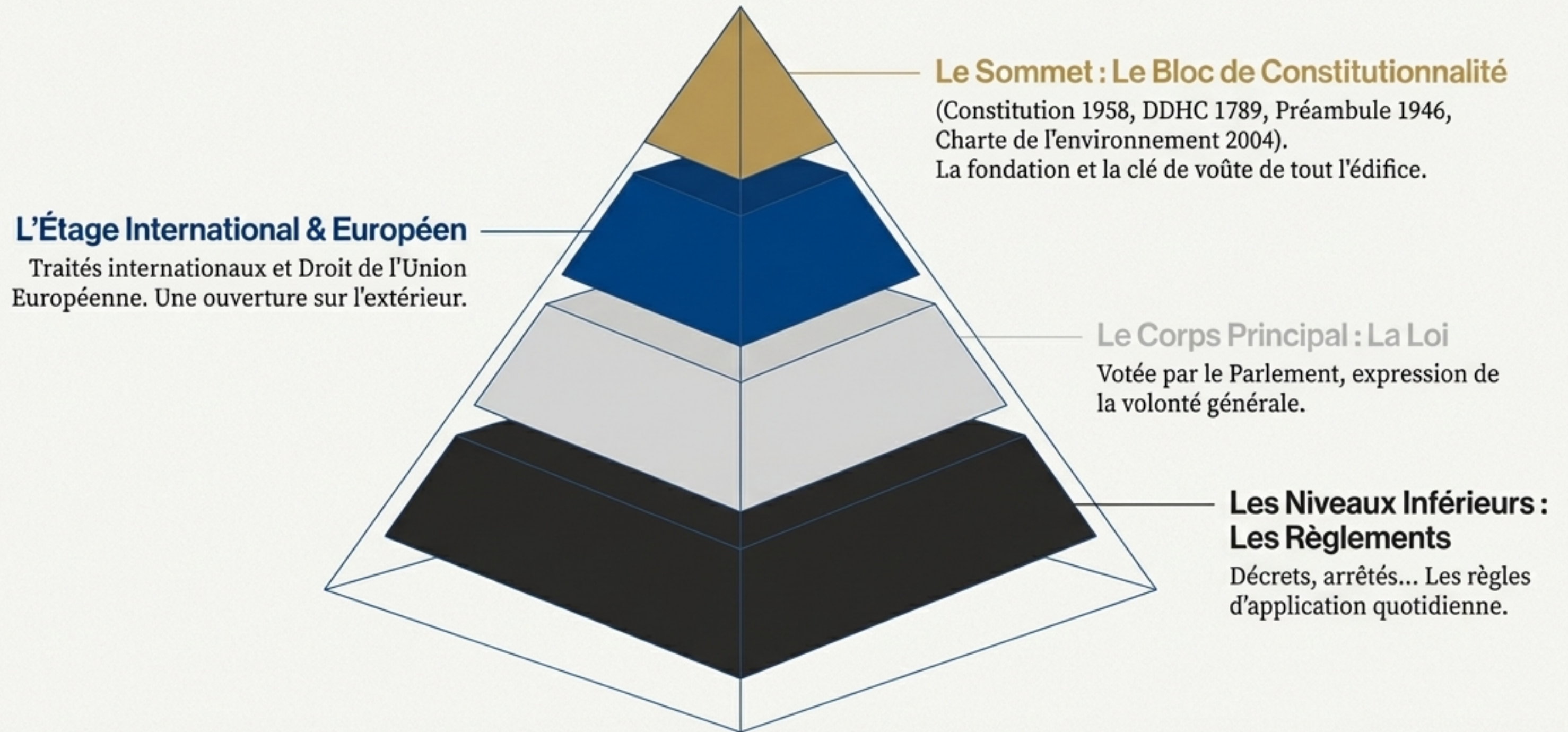
Le Principe Directeur (Hiérarchie des Normes)

Définition : Principe selon lequel une norme de rang inférieur doit respecter la norme supérieure pour assurer la cohérence de l'ensemble.

La Pierre Angulaire (1789) : L'article 16 de la DDHC lie l'existence même d'une Constitution à « la garantie des droits » et à « la séparation des pouvoirs ».

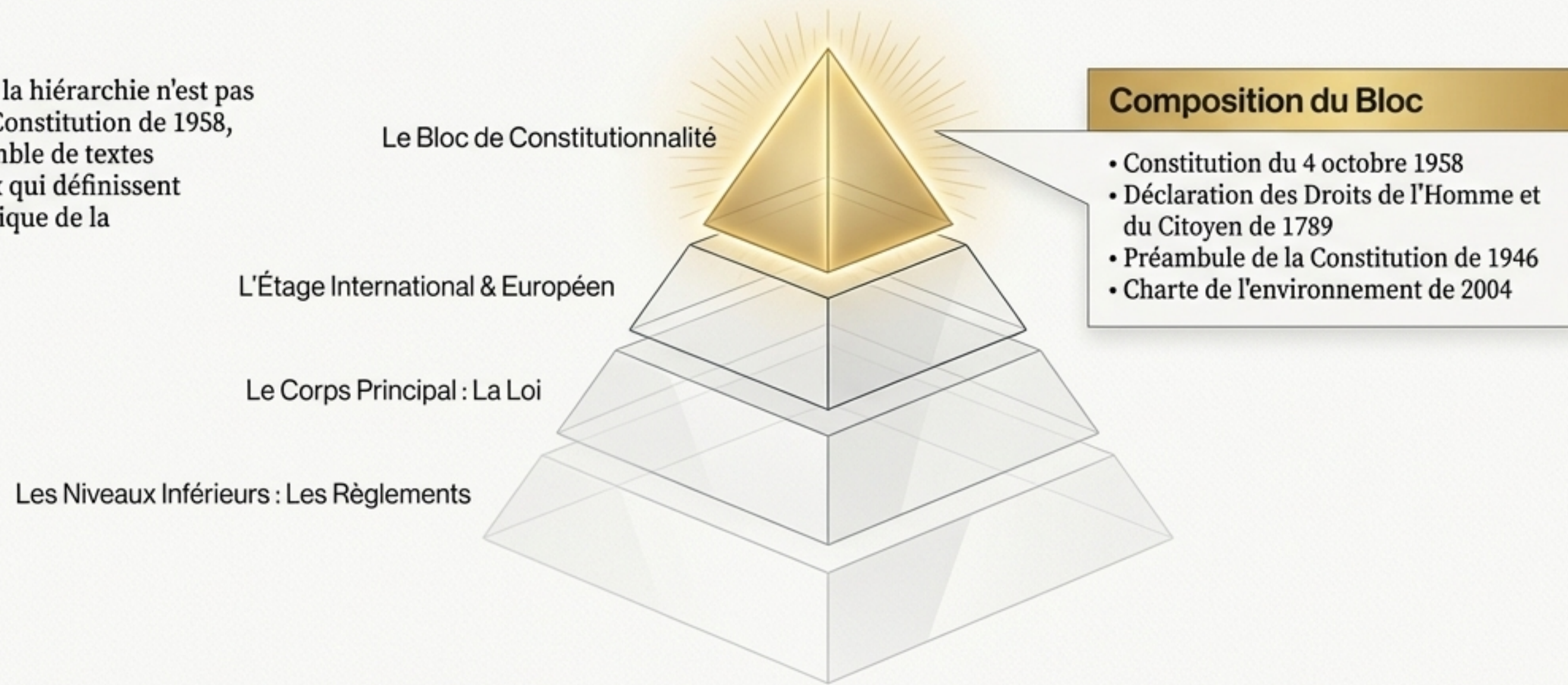


La Pyramide des Normes : La Structure de l'Ordre Juridique Français



Les Fondations : Le Bloc de Constitutionnalité

Le sommet de la hiérarchie n'est pas seulement la Constitution de 1958, mais un ensemble de textes fondamentaux qui définissent l'identité juridique de la République.



Le Moment Clé : 1971

1971



Décision « Liberté d'association » (16 juillet 1971) : Le Conseil constitutionnel reconnaît pour la première fois la pleine valeur juridique du Préambule et, par extension, des droits et libertés fondamentaux. Ce n'est plus une simple déclaration d'intention, c'est du droit contraignant.

L'Ouverture sur l'Europe et le Monde

Le Principe d'Articulation

Article 55 de la Constitution: « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. »

Les Piliers Jurisprudentiels

Les juges ordinaires ont dû bâtir les passerelles.

Arrêt Jacques Vabre (Cour de cassation, 24 mai 1975) :
Le juge judiciaire accepte d'écarter une loi contraire à un traité.

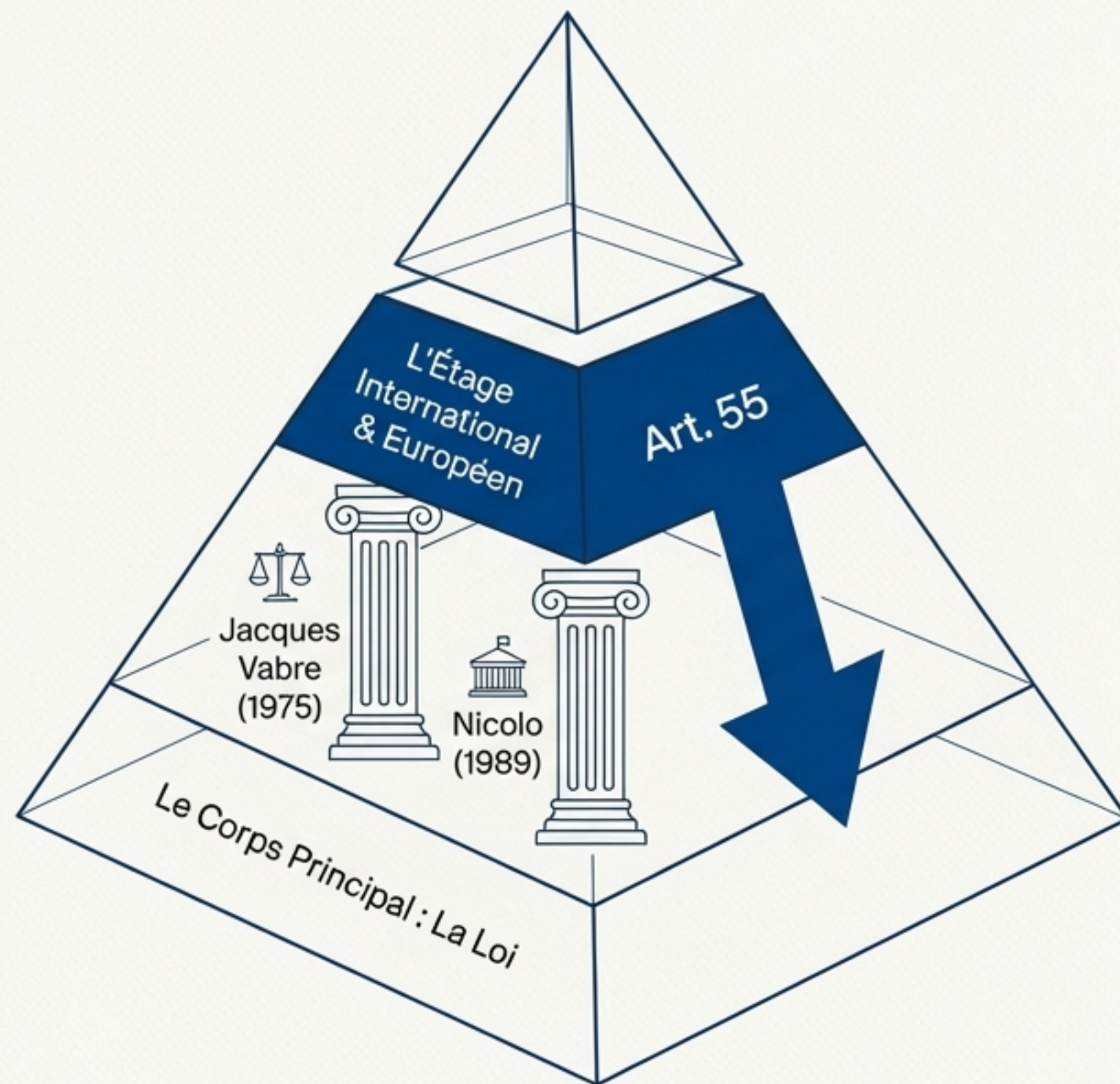
Arrêt Nicolo (Conseil d'État, 20 octobre 1989) : Le juge administratif accepte à son tour d'écarter une loi contraire à un traité.

Point de vigilance (Piège à éviter)

Ne pas confondre :

Union Européenne (Droit de l'Union, CJUE à Luxembourg)

Conseil de l'Europe (Convention Européenne des Droits de l'Homme, CEDH à Strasbourg)



Les Gardiens de la Structure (1/2) : Le Conseil Constitutionnel

Le garant suprême de la conformité de la loi à la Constitution.

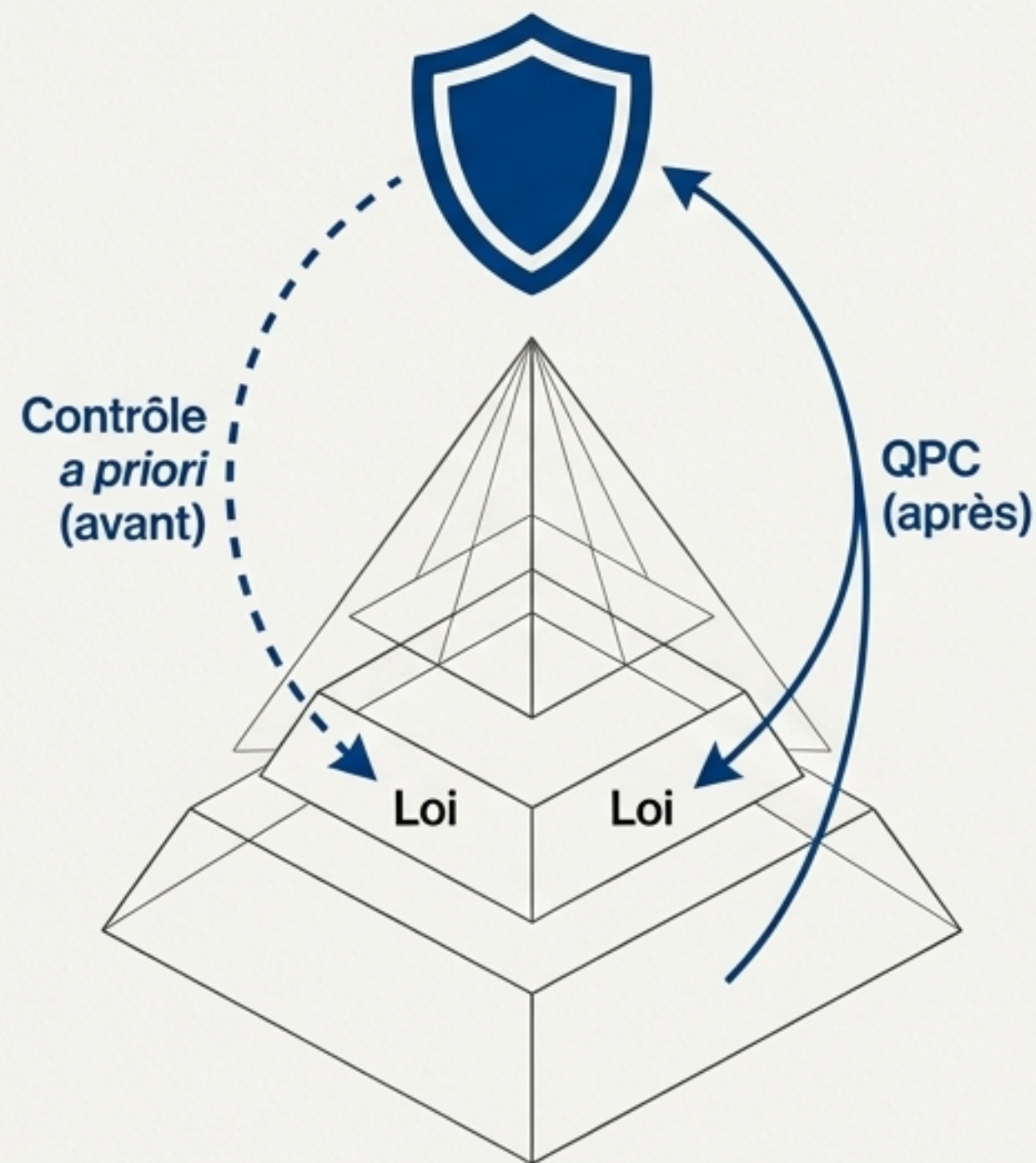
Le Contrôle de Constitutionnalité – Deux Voies

1. Le Contrôle *a priori* (depuis 1958)

- **Quand ?** Avant la promulgation d'une loi.
- **Par qui ?** Le Président, le Premier ministre, les présidents des assemblées, 60 députés ou 60 sénateurs.
- **Effet ?** La loi est censurée (partiellement ou totalement) et ne peut entrer en vigueur.

2. La Révolution QPC (depuis 2010)

- **Quoi ?** La Question Prioritaire de Constitutionnalité (réforme de 2008).
- **Quand ?** Au cours d'un procès, sur une loi déjà en vigueur.
- **Par qui ?** Tout citoyen, via son avocat.
- **Effet ?** Si la loi porte atteinte à un droit constitutionnel, elle peut être abrogée. L'édifice peut être rénové en cours d'usage.



Les Gardiens de la Structure (2/2) : Les Juges Ordinaires et Administratifs.

Rôle: Chaque juge, à son niveau, est un gardien de la cohérence de l'édifice juridique.

Le Contrôle de Conventionnalité

Qui ? Le juge judiciaire (*Jacques Vabre, 1975*) et le juge administratif (*Nicolo, 1989*).

Quoi ? Ils vérifient la conformité d'une loi aux traités internationaux et au droit de l'UE.

Comment ? Ils n'annulent pas la loi, mais la mettent à l'écart (*l'inappliquent*) dans le litige en question.

Le Contrôle de Légalité

Qui ? Principalement le juge administratif.

Quoi ? Il vérifie la conformité d'un règlement (décret, arrêté) à toutes les normes supérieures (loi, traités, Constitution).

Comment ? Il peut annuler le règlement pour « excès de pouvoir ». Le règlement disparaît alors de l'ordre juridique.

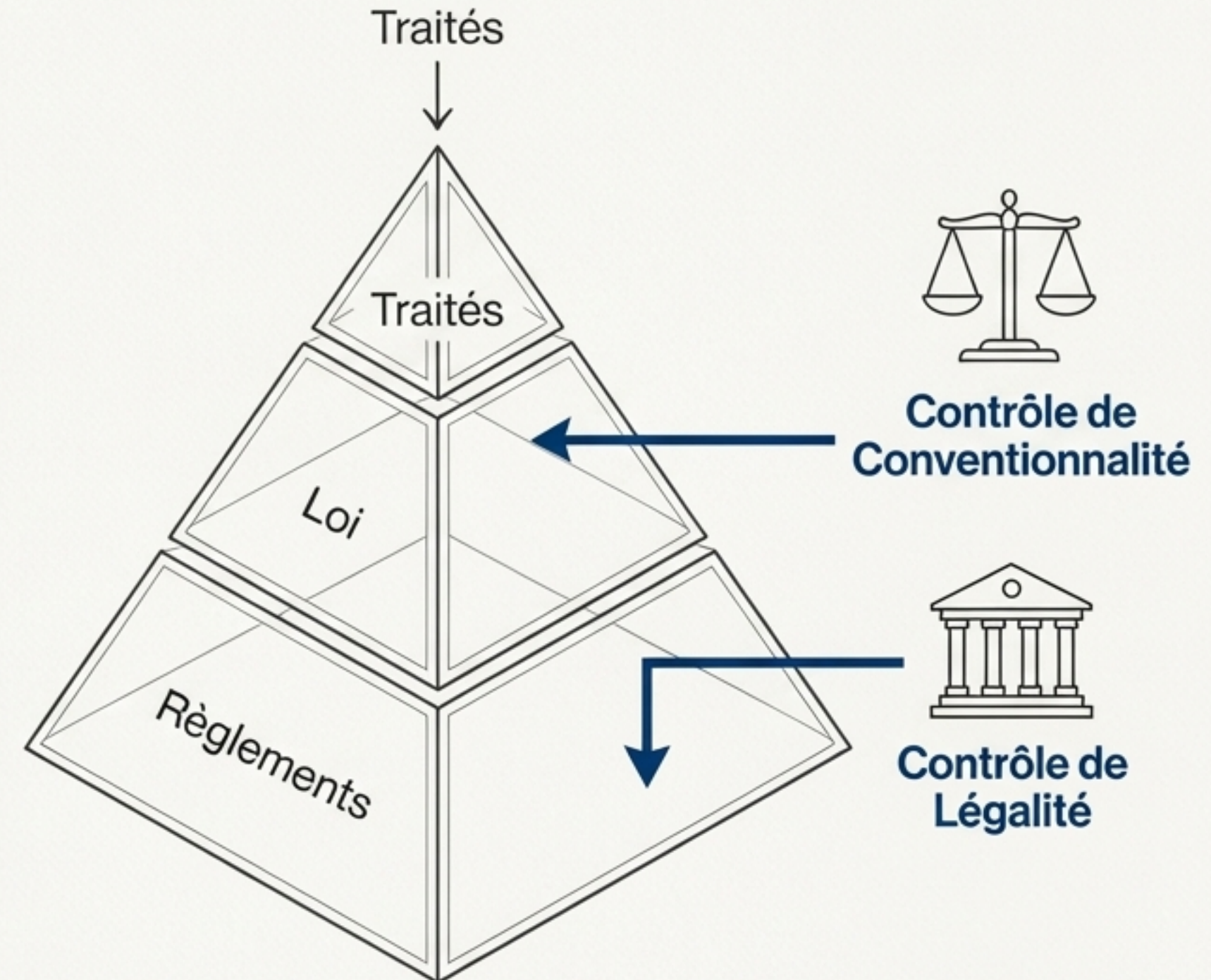
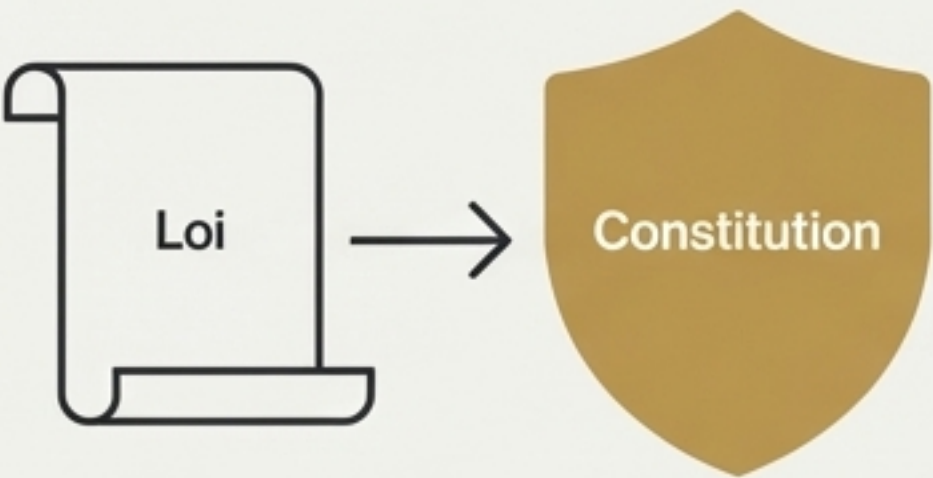


Tableau de Synthèse : Les 3 Contrôles à Distinguer.

Type de Contrôle 	Juge Compétent 	Norme Contrôlée vs. Norme de Référence 	Effet Principal 
Constitutionnalité	Conseil Constitutionnel	Loi vs. Bloc de constitutionnalité	Censure (a priori) ou Abrogation (QPC)
Conventionnalité	Juge judiciaire Juge administratif	Loi vs. Traités / Droit UE	Mise à l'écart de la loi dans le litige
Légalité	Juge administratif	Règlement vs. Normes supérieures (Loi, etc.)	Annulation du règlement

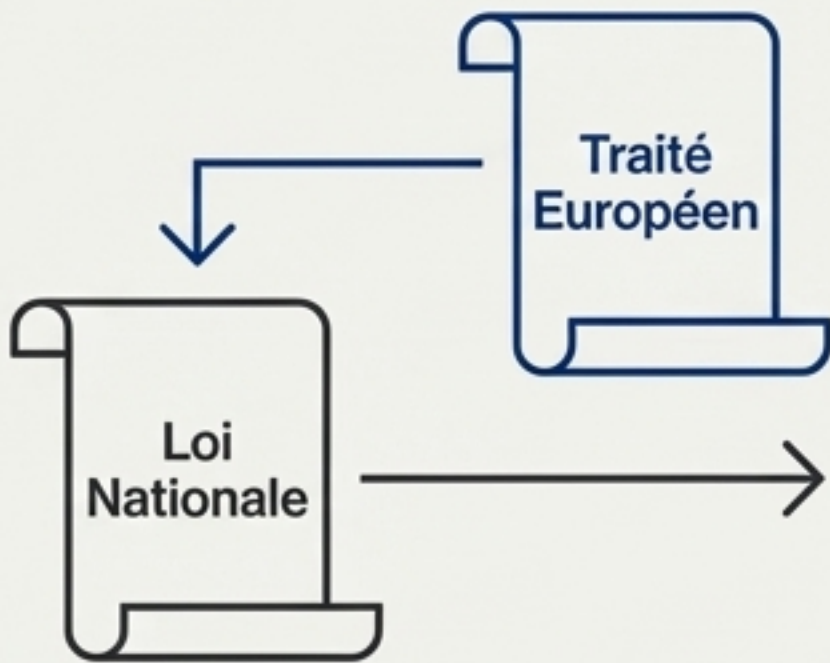
L'Architecture en Action : Exemples Concrets.

Scénario 1 : Le Bloc de Constitutionnalité



Une loi est votée mais elle porte une atteinte jugée excessive à une liberté fondamentale (ex : la liberté d'association). Le Conseil Constitutionnel la censure. La loi ne verra jamais le jour. (Inspiration: Décision 1971).

Scénario 2 : Le Contrôle de Conventionnalité



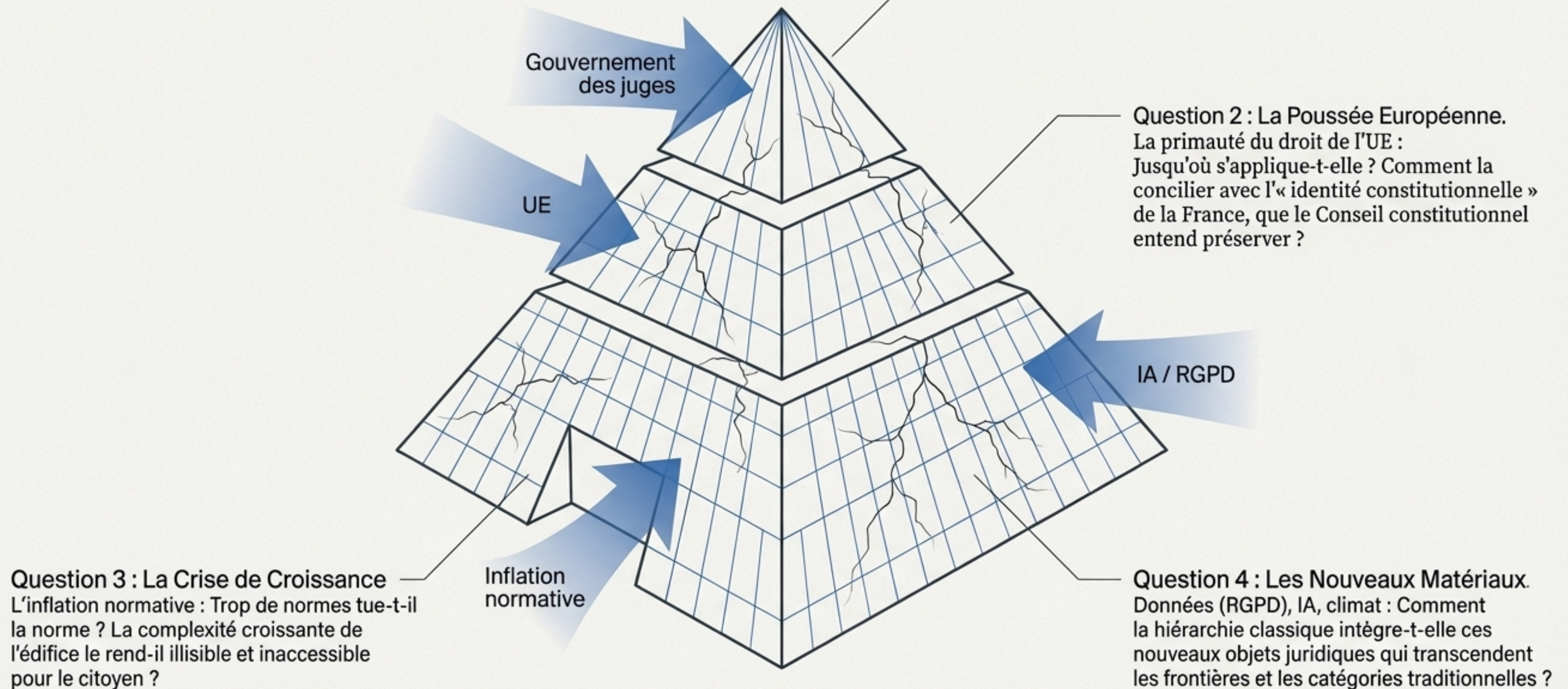
Une loi nationale ancienne est contraire à une directive européenne ou à la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Lors d'un procès, le juge écarte l'application de cette loi au profit de la norme européenne. (Inspiration: *Jacques Vabre*).

Scénario 3 : Le Contrôle de Légalité



Un maire prend un arrêté municipal interdisant de manière trop générale une activité. Un citoyen conteste cet arrêté devant le tribunal administratif, qui l'annule pour "excès de pouvoir" car il ne respecte pas la loi (principe de proportionnalité).

L'Édifice à l'Épreuve du Temps : Enjeux et Débats Actuels.



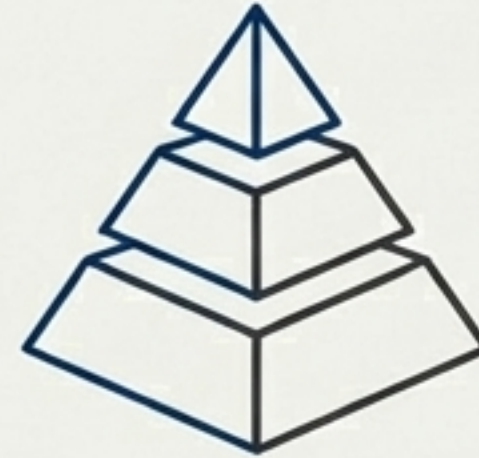
Prêt pour l'Oral : Maîtriser le Sujet en 2 Minutes.

Objectif : une réponse dense, structurée et percutante.



1. Définir le Cadre

Commencer par la distinction : les **sources du droit** (d'où viennent les règles) et la **hiérarchie des normes** (comment elles s'ordonnent pour éviter le chaos).



2. Dessiner la Pyramide

Énoncer clairement les 4 niveaux :
Bloc de constitutionnalité
→ **Traités/Droit de l'UE** → **Loi**
→ **Règlement**.



3. Placer les Repères Fondamentaux

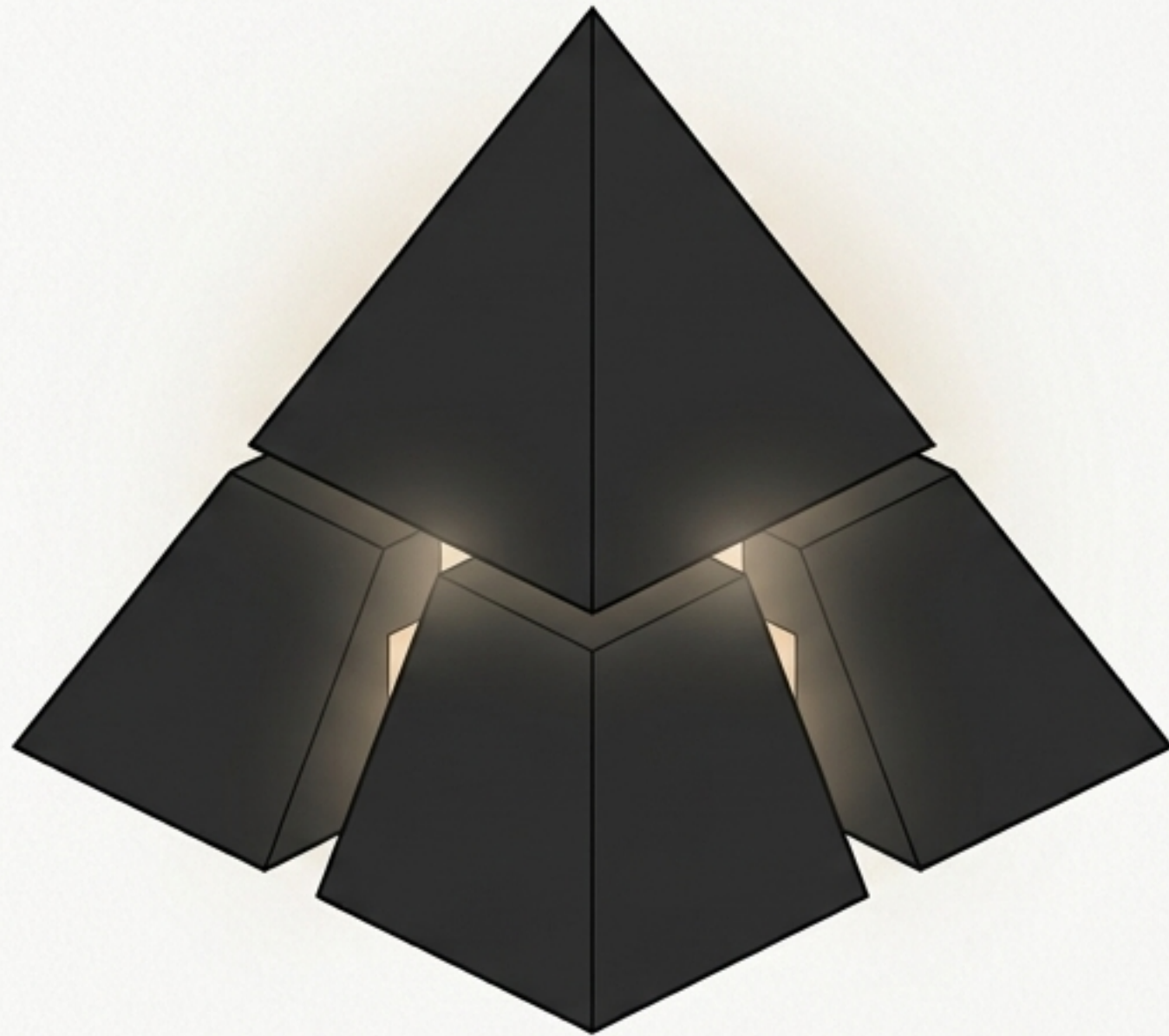
Citer au moins deux dates/arrêts clés pour montrer la maîtrise : **1971** (Liberté d'association, le 'big bang' du Bloc), **2010** (QPC, le citoyen acteur du contrôle), et **1975/1989** (*Vabre/Nicolo*, l'acceptation du contrôle de conventionnalité).



4. Ouvrir le Débat

Conclure sur un enjeu contemporain : le 'gouvernement des juges', la primauté du droit de l'UE, ou l'inflation normative.

La Raison d'Être de l'Édifice.



> “Pour qu’on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.”

Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748.

La hiérarchie des normes n'est pas une simple technique juridique. C'est la mise en œuvre de ce principe fondamental : un système de freins et de contrepoids où chaque norme, chaque pouvoir, est limité par un autre, au service de la liberté.

Référentiel : Dates et Décisions Clés.

1789 (26 août) :

DDHC.

Le texte fondateur des droits et libertés.

1958 (4 octobre) :

Constitution de la Ve République.

Le sommet formel de l'ordre interne.

1971 (16 juillet) :

Décision "Liberté d'association".

Le Conseil constitutionnel donne sa pleine portée au "Bloc de constitutionnalité".

1975 (24 mai) :

Arrêt Jacques Vabre.

La Cour de cassation accepte le contrôle de conventionnalité.

1989 (20 octobre) :

Arrêt Nicolo.

Le Conseil d'État accepte le contrôle de conventionnalité.

2004 :

Charte de l'environnement.

Intégrée au Bloc de constitutionnalité.

2008 (23 juillet) :

Révision constitutionnelle.

Création de l'article 61-1 instituant la QPC.

2010 (1er mars) :

Entrée en vigueur de la QPC.

Le contrôle de constitutionnalité a posteriori devient une réalité.

Concepts clés à retenir

Bloc de constitutionnalité :

1958 + 1789 + 1946 + 2004

Article 55 Constitution :

Traités > Lois

3 Contrôles :

Constitutionnalité /

Conventionnalité / Légalité